

## Direction Départementale des Territoires

## Demandes d'autorisation d'exploiter parvenues à la direction départementale des territoires de CANTAL concernant des parcelles situées sur la commune de MARCENAT

Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier	Demandeur	Propriétaires	Superficie (en ha)	Références cadastrales	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes
084202405213573	GAEC VERNET	Roche Corrine	0.0981	000 0A 92	22/08/2024
084202405213573	GAEC VERNET	Roche Corrine	1.1900	000 0A 93	22/08/2024

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <a href="http://www.cantal.gouv.fr/">http://www.cantal.gouv.fr/</a> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière